

**COMPTE RENDU
REUNION DU 16.02.2016**

Absents excusés : BARBAROUX Michel a donné procuration à ROUX Sébastien
ISNARD Viviane a donné procuration à ROUX Monique
DURET Carine

TRAVAUX CABANES

Le CERPAM, chargé de nous aider au montage des projets, a estimé à 41 770,52 € HT la rénovation complète (panneaux photovoltaïques, poêle à bois) pour la cabane des Sagnes et à 13 671,50 € HT l'extension de l'abri à sel ainsi que quelques améliorations (douche et WC) sur la cabane de Rougnouse. Le CERPAM, va effectuer les demandes de subventions (à hauteur de 75 %) ainsi que le suivi des travaux.
Pour information le Maire précise qu'un courrier a été adressé à la direction de l'ONF à Digne. Il est demandé qu'un suivi sérieux, soit fait par les Agents du secteur, sur les pâturages en location. Un état des lieux à l'arrivée puis en fin de saison sera proposé dans la nouvelle convention.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU - QUARTIER VIERARON ET LE PRADAS

Il est prévu la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux sur le secteur Pont de la Chasse au chemin Espignier et Pont de la Chasse jusqu'au Clos /Camping. La première tranche sera réalisée au printemps et la seconde à l'automne. Le lancement de la procédure sera faite par la Société CLAIE chargée du suivi de l'ensemble des travaux. Le financement est en partie assuré par les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

DOSSIER LIMITATION DE VITESSE – ZONE 30

Il est mis en place un zone limitée à 30 km/h dans le secteur du Pradas Haut jusqu'au croisement de la route de Chasse. Après avis et autorisation des services de la DDT, un aménagement de la portion abord du jardin public est envisagé et notamment un ralentisseur afin de sécuriser au mieux ce secteur.
Les frais d'étude s'élèvent à 2 475,00 €. La Société M.G.Concept Ingénierie est mandatée pour ce projet. Il sera demandé une subvention au titre des amendes de police.

ACCESSIBILITE : PROPOSITION D'INTERVENTION DU CDG 04

Suite à la rencontre avec les services du CDG 04, la première démarche sur les actions à entreprendre a été visualisée. Il est décidé d'adhérer au service "Accessibilité des locaux de travail et/ou des Etablissement Recevant du Public (ERP)" proposé par le Centre de Gestion des Alpes de Haute de Provence. Le montant de cette prestation s'élève à 6480,00 €. Une convention cadre "mise à disposition de personnel pour une mission spécifique Accessibilité" va être signée entre le Centre de Gestion et la Commune.

PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES ¼ DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise l'exécutif de la collectivité territoriale, avec autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal décide de faire application de cet article au hauteur de 130 661,00 € sur le budget principal et de 103 392,00 € sur le budget de la Régie des Eaux.

LOCATION DU PATURAGE MONIER

Dans le bois de Monier, la commune possède plusieurs parcelles. La demande de M. Girard Cédric de louer ce pâturage d'une surface de 39 ha 180 est acceptée moyennant un prix de 150 €/an. Il sera demandée à l'ONF la mise en place d'une convention pluriannuelle de pâturage.

DIVERS

- En ce qui concerne la maintenance du site Internet, il est proposé que ce sujet soit abordé lors d'une prochaine réunion, car la Conseillère Mucipale qui s'est chargée de la mise en place du site est absente.
- Pour le bâtiment des Mélèzes, on recherche des orientations dans le tourisme de masse.
- Il est adressé à Mme Roux Georgette, une lettre de remerciements pour le don d'un tableau qu'elle a fait à la Mairie.

La séance est levée à vingt heures.